



**La ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement  
Najat VALLAUD-BELKACEM**

Mercredi 25 juillet 2012

**La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem,  
se félicite de l'adoption à l'unanimité du projet de loi relatif  
au harcèlement sexuel hier soir à l'Assemblée nationale**

Ce projet de loi rétablit le délit de harcèlement sexuel, qui avait été abrogé par le Conseil constitutionnel le 4 mai 2012, plaçant un grand nombre de victimes, en majorité des femmes, dans une situation inacceptable. Ce vote est le point d'aboutissement d'un travail commun fructueux avec la Garde des Sceaux et d'une concertation avec les associations. La ministre salue le travail des parlementaires qui se sont mobilisés dans des délais contraints et qui ont enrichi le texte du Gouvernement : l'unanimité qui a prévalu au Sénat comme à l'Assemblée nationale marque une vraie conscience des enjeux et de la nécessité d'une réponse rapide et adaptée.

Ce texte, un des premiers de la mandature, porte un message très fort. Le harcèlement est un fléau social contre lequel il faut lutter avec force.

Avec cette loi, de nouvelles situations pourront être punies de deux à trois ans de prison et jusqu'à 45 000 euros d'amende. L'Assemblée nationale a précisé les conditions de répression des cas d'acte unique avec le souci d'éviter les déqualifications. Le texte prévoit en outre que le harcèlement moral sera désormais réprimé de la même peine que le harcèlement sexuel, de manière à ne pas hiérarchiser les souffrances.

Parce que la répression n'est pas la seule réponse, le Gouvernement accompagnera la loi de messages de sensibilisation et d'actions de lutte contre les stéréotypes, d'information et de prévention. « Le message que nous portons, c'est celui d'un changement de regard de toute la société sur le harcèlement sexuel », a indiqué la ministre des Droits des femmes devant l'Assemblée nationale.